

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTESÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2019

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille dix-neuf, le VINGT DEUX MAI, à vingt heures et trente minutes,  Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 16 Mai 2019 et par affichage du 16 Mai 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de <b>M. Luc STREHAIANO</b> , Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.
en exercice..... 61	
présents..... 41	
procurations..... 13	
absents ..... 7	
Suffrage exprimé ... 54	

Etaient présents :

- **Andilly :** Annie GUIDEZ (*suppléante*),
- **Attainville :** Odette LOZAÏC,
- **Bouffémont :** Claude ROBERT, Michel LACOUX,
- **Deuil-la Barre :** Muriel SCOLAN, Michel BAUX, Gérard DELATTRE, Bertrand DUFOYER,
- **Domont :** Frédéric BOURDIN (*à partir du rapport n°2*), Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Paul-Edouard BOUQUIN,
- **Enghien-Les-Bains :** Philippe SUEUR, François HANET, Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON (*aux rapports n° 1 à 30*),
- **Ezanville :** Alain BOURGEOIS, Agnès RAFAITIN-MARIN, Pierre GREGOIRE,
- **Groslay :** Joël BOUTIER, Christine MORISSON,
- **Margency :** Christian RENAULT,
- **Moisselles :** Véronique RIBOUT,
- **Montlignon :** /
- **Montmagny :** Patrick FLOQUET, François ROSE, Luc-Eric KRIEF,
- **Montmorency :** Michèle BERTHY, Muriel HOYAUX, Christian ISARD,
- **Piscop :** Christian LAGIER,
- **Saint-Brice-sous-Forêt :** Alain LORAND, Virginie HENNEUSE,
- **Saint-Gratien :** Julien BACHARD, Karine BERTHIER, Jean-Claude LEVILAIN, Natacha VIVIEN,
- **Saint-Prix :** Gérard BOURSE,
- **Soisy-sous-Montmorency :** Luc STREHAIANO, Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, François ABOUT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Dominique PETITPAS à Muriel SCOLAN, Virginie FOURMOND à Bertrand DUFOYER, Fabrice FLEURAT à Frédéric BOURDIN, Xavier CARON à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET (*aux rapports n° 31 à 39*) ; Alain GOUJON à Luc STREHAIANO ; Marie MOREELS à Muriel HOYAUX ; Jean-Pierre DAUX à Christian ISARD ; William DEGRYSE à Alain LORAND ; Patrick BALDASSARI à Christian LAGIER ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Natacha VIVIEN ; Didier LOGEROT à Karine BERTHIER ; Anne BERNARDIN à Julien BACHARD ; Jean-Pierre ENJALBERT à Gérard BOURSE ; Bania KRAWZEZYK à François ABOUT.

Absents : Fabrice RIZZOLI ; Frédéric BOURDIN (*au rapport n° 1*) ; Marc POIRAT ; Fabienne PINEL ; Thierry OLIVIER ; François DETTON ; Didier ARNAL ; Laura BEROT.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Luc-Eric KRIEF est désigné pour remplir cette fonction.

**OBJET :** SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2019 AVEC L'ASSOCIATION RESEAU ENTREPRENDRE VAL D'OISE

**PJ :** projet de convention

H

Accusé de réception en préfecture  
095-200056380-20190522-DL2019-05-22\_8-  
DE  
Date de télétransmission : 28/05/2019  
Date de réception préfecture : 28/05/2019

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Un des rôles majeurs de PLAINE VALLEE est d'appuyer et coordonner les différents acteurs et les différentes actions sur le territoire en matière d'entrepreneuriat afin d'optimiser les dispositifs. Ainsi, PLAINE VALLEE mène et encourage des actions d'aide à l'obtention de financements, notamment en soutenant les associations (aide financière au fonctionnement) apportant des garanties bancaires, des prêts d'honneur, des microcrédits, des subventions ou toutes aides au démarrage et à la croissance de l'entreprise.

L'association Réseau Entreprendre Val d'Oise, créée à l'initiative de chefs d'entreprises, a pour objet de favoriser l'initiative économique. Elle s'adresse plus particulièrement aux porteurs de projet créateurs d'au moins 5 emplois à 3 ans. Son action s'articule autour de trois volets :

- un accompagnement personnalisé des créateurs/repreneurs et des entreprises en développement par un chef d'entreprise en activité,
- un accompagnement collectif (des clubs mensuels réunissant les lauréats),
- l'octroi d'un prêt d'honneur (à taux zéro et sans garantie) allant de 15 000 € à 50 000 € pour les créateurs, avec un plafond de 90 000 € pour les projets innovants, et 300 000 € pour les entreprises en croissance.

Le projet d'intérêt général de l'association Réseau Entreprendre Val d'Oise s'inscrivant dans le cadre de la politique de la communauté d'agglomération, celle-ci s'est engagée dans une démarche partenariale, et ce, depuis le 17 juillet 2012, en signant des conventions d'objectifs annuelles.

Au terme de la convention d'objectifs 2018, les résultats du partenariat sont satisfaisants.

Ainsi, 2 prêts d'honneur ont été octroyés au cours de l'année pour deux créations d'entreprise par des habitants du territoire, pour un montant de 100 000 euros, permettant de lever 210 000 € de prêts bancaires. Tous les lauréats du territoire sont accompagnés par des chefs d'entreprises membres de Réseau Entreprendre Val d'Oise permettant ainsi d'augmenter le taux de pérennité de l'entreprise (85 % des entreprises sont pérennes à 3 ans).

Réseau Entreprendre Val d'Oise participe à la promotion de La Pépinière d'entreprises de l'agglomération auprès de ses adhérents et entreprises lauréates en y organisant notamment des rendez-vous avec les porteurs de projets. A noter que deux entreprises lauréates de Réseau Entreprendre se sont installées à La Pépinière d'entreprises de l'agglomération au cours de l'année. Deux comités d'engagement ont été organisés sur Plaine Vallée au cours de l'année, l'un à La Pépinière et l'autre au siège de la Communauté d'agglomération.

L'association participe également activement à tous les événements organisés par la communauté d'agglomération et ses partenaires. Lors du Salon de la Création d'entreprise de Plaine Vallée, le 28 novembre dernier, Réseau Entreprendre a co-animé une conférence sur les aides au financement et a mobilisé un entrepreneur du territoire pour sensibiliser et témoigner de son expérience de repreneur d'entreprise, en lien avec l'association des Cédants et Repreneurs d'Affaires (CRA). 60 personnes ont assisté à ces deux conférences.

L'association a organisé la Soirée des lauréats de Réseau Entreprendre Val d'Oise en juillet 2018, avec 350 acteurs économiques du département invités. PLAINE VALLEE a remis un trophée à un porteur de projet du territoire et a ainsi valorisé les services et le partenariat avec l'association.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre de la Fabrique à Entreprendre de Plaine Vallée, l'association a implanté une antenne à La Pépinière d'entreprises de l'agglomération. La communauté d'agglomération met à disposition gracieusement un bureau une demi-journée par semaine. La présence de l'association dans les locaux de La Pépinière permet de renforcer la coopération entre les différents partenaires et de communiquer plus sur les dispositifs d'accompagnement et de financement proposés sur l'agglomération.

Ces résultats positifs, la qualité des échanges et du partenariat avec l'association incitent PLAINE VALLEE à renouveler son engagement dans une nouvelle démarche partenariale d'objectifs pour un an. Le projet de convention ci-joint détaille les engagements respectifs de chaque partenaire.

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190522-DL2019-05-22_8- DE Date de télétransmission : 28/05/2019 Date de réception préfecture : 28/05/2019
---

Sur le plan financier, la subvention annuelle à verser est d'un montant de 18 000 €.

Les commissions du développement économique et de l'emploi et des finances et de l'administration générale réunies le 13 mai et le 14 mai 2019 ont émis un avis favorable sur ce dossier.

**CECI EXPOSE,**

**VU** le Code général des Collectivités territoriales,

**VU** l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**VU** l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

**VU** les statuts et les actions à conduire par l'association RESEAU ENTREPRENDRE VAL D'OISE en matière de développement de l'entrepreneuriat dans le Val d'Oise,

**VU** le projet de convention d'objectifs entre Plaine Vallée et l'association pour l'année 2019,

**CONSIDERANT** que l'Association RESEAU ENTREPRENDRE VAL D'OISE a pour objet de favoriser l'initiative économique par la mise en place et l'octroi d'aides financières, administratives et techniques aux porteurs de projets, lesquelles s'inscrivent dans les objectifs de politique publique relevant de PLAINE VALLEE,

**CONSIDERANT** les résultats positifs des actions mises en œuvre en 2018 incitant au renouvellement du partenariat,

**CONSIDERANT** l'avis favorable des commissions du développement économique et de l'emploi et des finances et de l'administration générale,

Sur proposition de Madame RIBOUT, Vice-présidente déléguée à l'Entrepreneuriat, entendue dans l'exposé des motifs,

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**Article 1 :** **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs 2019 avec l'Association RESEAU ENTREPRENDRE VAL D'OISE **et AUTORISE** sa signature par le Président.

**Article 2 :** **OCTROIE** au fonctionnement de RESEAU ENTREPRENDRE VAL D'OISE une subvention d'un montant de 18 000 € pour l'année 2019.

**Article 3 :** **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2019 au compte 90/6574.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Président,



Acte publié ou notifié le 31/05/2019 ...  
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.  
 Pour le Président et par délégation,  
 Le Directeur Général des Services,  
 Païnce GIROT

Accusé de réception en préfecture  
 095-200056380-20190522-DL2019-05-22\_8-  
 DE  
 Date de télétransmission : 28/05/2019  
 Date de réception préfecture : 28/05/2019



**Acte à classer**

DL2019-05-22\_8

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-05-28T11-37-43.00 ( MI217164669 )

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190522-DL2019-05-22\_8-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Signature de la convention d'objectifs 2019 avec  
Réseau Entreprendre Val d'Oise

Date de décision : 22/05/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.2. attribuées aux personnes morales de droit privé (associations)Acte : 8 Réseau  
Entreprendre Convention objectifs  
2019.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

8.1 Projet  
CONVENTION  
D'OBJECTIF RE 95  
2019.PDF

Type PJ : 99\_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

8.2 budget previsionnel  
fonctionnement 2019.PDF

Type PJ : 99\_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/05/19 à 11:37

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 28/05/19 à 11:37

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 28/05/19 à 11:48

